



DES CEINTURES DE SÉCURITÉ RECYCLÉES EN TISSU POUR AUTOMOBILES LES FILATURES DU PARC – BRASSAC (81)



Région Occitanie
Brassac (81)

Bénéficiaire
Filatures du Parc

Partenaires

- Direction régionale Occitanie de l'ADEME
- Conseil régional Occitanie
- Groupe Renault
- Adients Fabrics France

Coût (HT)

Coût global : 1,9 million €

Financement :

- ADEME : 554 000 €
- Conseil régional Occitanie : 90 000 €

Bilan en chiffres

- 80 tonnes de ceintures à recycler par an
- 200 tonnes de tissu recyclé à produire (évolutif suivant les prévisions de production automobile)

Date de lancement du projet

2015

La production a commencé fin 2018

Pourquoi agir

Filatures du Parc est une entreprise familiale spécialisée dans la production de filatures cardées classiques, fantaisies et techniques. Afin de diminuer la pression sur l'exploitation des ressources naturelles, elle s'est engagée depuis une dizaine d'années dans le développement d'alternatives permettant l'utilisation de matières recyclées. Elle a ainsi mis au point des techniques particulières pour produire un fil régénéré issu de fibres textiles usagées qui peut être utilisé dans l'habillement et l'ameublement. En 2015, un rapprochement au sein de l'association Prorecyclage, a permis de construire des liens avec le constructeur automobile Renault, qui de son côté, poursuit une politique volontariste visant à intégrer de plus en plus de matières recyclées dans ses véhicules. Filatures du Parc et Renault ont donc décidé de collaborer à travers un projet baptisé « àfiler » pour recycler des ceintures de sécurité usagées et de lisères textiles provenant de la filière automobile et produire du tissu de sièges et d'habillage intérieur des véhicules.

Le taux de récupération du textile usagé provenant des automobiles demeure très faible, en raison des freins techniques et économiques liés à leur démontage et à leur état de salissure. Cette problématique est parfaitement perçue par le Groupe Renault qui, de sa filiale **Renault Environnement** (Toni GALLONE Chef de projet Européen « Life - Icarre95 »), vise à augmenter significativement la part des matériaux recyclables et réutilisables dans les véhicules. Fin 2018, le Groupe Renault affichait un **taux moyen de matières recyclées de 33%**.

Pour Filatures du Parc, il s'agit de se positionner sur un nouveau marché en proposant une solution basée sur la réutilisation des déchets de la filière automobile. La société **Adients Fabrics France** basée en Ariège, fabricant de sièges et d'intérieur textile pour l'automobile, est également partie prenante puisque c'est elle qui va utiliser les matières défibrées par Filatures du Parc pour réaliser les selleries et l'habillage intérieur des véhicules Renault.

Concrètement, **Filatures du Parc a investi dans une nouvelle ligne industrielle de défibrage**. Après avoir répondu à un appel à manifestation d'intérêts lancé par l'ADEME en se positionnant comme porteur du projet Afiler l'associant à Adient Fabrics France et au groupe Renault, elle a reçu des aides de l'ADEME et du Conseil régional Occitanie pour développer son process.

Présentation et résultats

Le circuit court mis en place pour valoriser des ceintures usagées est le résultat d'une **coopération étroite entre Filatures du Parc, Adient Fabrics et Renault**. Mais le développement du projet « à filer » a également nécessité un appui technique et scientifique extérieur avec l'intervention d'un ingénieur junior de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT).

Les ceintures usagées sont compactées en balle pour faciliter le transport, puis défibrées par Filatures du Parc grâce à sa nouvelle installation. Un bon défibrage se traduit par la longueur des fibres et l'absence de points durs.

Les **fibres de ceintures** sont ensuite mélangées avec des **fibres polyester issus de bouteilles plastiques recyclées**, ce qui permet d'améliorer la cohésion des fibres, de produire des fils adaptés au tissage industriel et de leur conférer les caractéristiques techniques répondant au cahier des charges de Renault.

Ces fibres mélangées subissent toutes les opérations de cardage, puis les mèches obtenues sont étirées et retordues afin d'obtenir un fil cardé prêt à être tissé par Adient Fabrics. L'approvisionnement et la fabrication en boucle courte de ce fil cardé recyclé **réduisent de plus de 60% les émissions de CO₂** associées à la production du tissu (comparé au tissu vierge de la précédente Zoé).

Après 40 mois de travaux, le consortium a réussi à obtenir des textiles répondant parfaitement aux différents tests critiques du cahier des charges de Renault, avec un modèle économique pertinent pour l'ensemble des acteurs.

« 9 mois après le lancement de la production, nous sommes à 30% de ceintures et lisières textiles + 70% bouteilles PET et nous travaillons sur un prochain tissu composé à 30% ceinture + 20% rebuts de production tissu Adient Fabrics + 50% bouteilles PET. **L'objectif à terme est d'obtenir un produit constitué de 80% de ceintures + rebuts textiles Adient et 20% de bouteilles PET.** »

La nouvelle **ZOE ph2** de Renault, sortie fin 2019, utilise 8 m² de textile recyclé, composé de 70 % de fibres de ceintures recyclées + 30 % de fibres issues de bouteilles PET (sièges et habillage intérieur).

Facteurs de reproductibilité

Un projet collaboratif comme « à filer » peut être mis en œuvre et développé dans la plupart des secteurs industriels sous réserve d'une parfaite entente entre les différents partenaires.

Par ailleurs, le risque économique peut être important si les flux de matières à transformer ou à transporter ont une valeur relativement faible. En revanche, développer de nouveaux produits techniques recyclés en ciblant des applications à haute valeur ajoutée, comme les pièces visibles en intérieur d'habitacle, permet de réduire ce risque.

Pour sa part, l'ADEME, notamment via ses directions régionales, peut soutenir des opérations exemplaires d'économie circulaire en milieu industriel comme celle des Filatures du Parc en apportant un soutien financier et/ou un accompagnement en termes de communication.

“ Le projet « à filer » démontre qu'il est possible de mettre en place des partenariats entre des entités de tailles différentes sur des problématiques de recyclage. Les aides financières de l'ADEME et de la Région sont précieuses pour faire évoluer les pratiques des acteurs concernés en matière d'optimisation de la collecte, du tri, du recyclage, afin que la filière industrielle se mette en place et se pérennise.

Dans notre cas, recycler les déchets textiles en fil cardé permet à terme de redonner une seconde vie plus valorisante aux matières et de répondre aux objectifs de la transition énergétique. On peut raisonnablement envisager que les textiles recyclés offriront de nouvelles perspectives de développement dans d'autres secteurs industriels que l'automobile : aéronautique, ameublement, géotextile, etc. ”

M. Gaëtan Vogel, ingénieur junior,
Filatures du Parc

Focus

Les fils cardés ont été largement utilisés de la fin des années 1970 jusqu'à la fin des années 1990 avant d'être remplacés par des fils à filaments continus 100% polyester pour des raisons économiques. Dans le même temps, le cahier des charges des constructeurs automobiles est devenu plus exigeant (solidité, résistance au peluchage, à la combustion, à la lumière, etc.). L'enjeu technique du projet « à filer » est de renouer avec la tradition des textiles cardés tout en répondant au cahier des charges actuelles du constructeur. L'entreprise ambitionne à plus long terme de pouvoir proposer un produit à base de fibres 100 % recyclées.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr
- Le site de la Direction régionale Occitanie de l'ADEME
www.occitanie.ademe.fr
- Le site de Filatures du Parc
www.filatures-du-parc.com
- Le site du programme Icarre95
<https://icarre95-programmelife.eu/>

CONTACTS

- Filatures du parc
Tél : 05 63 74 01 64
filatures.parc@wanadoo.fr
- Direction régionale Occitanie de l'ADEME
gerard.bardou@ademe.fr



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

